

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
29/10/2021		
N°		
2021-50		

Séance du 08 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Nicole EYNAUD, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA, Jean-Pierre BOYER, Claudie BONNEFOY

Absents : François DUPOUX, Christophe SLEK

Pouvoirs : François DUPOUX donne pouvoir à Gilbert LEGUAY

Christophe SLEK donne pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

BREST Isabelle a été nommée secrétaire.

Objet : Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). – Autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ;

Vu la délibération n°CC-2021-88 en date du 17 juin 2021 de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon autorisant le Président à signer le CRTE avec l'Etat et les partenaires ;

Vu le Contrat de relance et de transition écologique du Pays d'Apt Luberon signé le 22 juillet 2021 à l'issue d'une concertation menée par les services de l'Etat associant le Pays d'Apt Luberon et ses communes membres ;

Considérant que le Contrat de Relance et de Transition écologique est un contrat global, intégré et pluriannuel qui vise à associer les territoires au plan de relance avec pour enjeux de :

Décliner un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme ;

Simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités ;

Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Considérant que le premier objectif du Contrat de Relance et de Transition écologique est la construction d'un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les collectivités territoriales. Il a vocation à remplacer progressivement les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques ;

Considérant que le périmètre du contrat de relance et de transition écologique a été défini à l'échelle de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon. Toutefois, il est précisé que les projets ou actions pourront être portés en maîtrise d'ouvrage communale ;

Considérant qu'il est précisé que ces contrats seront évolutifs ; en effet, des priorités pourront être inscrites dès le début du contrat, ou être ajoutées au cours de son exécution. Un projet de territoire est un document vivant ; le contrat ne doit donc pas figer, pour les cinq prochaines années, les orientations et engagements des signataires dans une liste de fiches action écrites en 2021 ;

Les CRTE formaliseront les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation. Les financements proviendront de France Relance, et des différentes

VAUCLUSE

COMMUNE DE SAIGNON

dotations aux collectivités (exemples : DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat, etc.). Il s'agit donc de mutualiser des crédits prévus dans le cadre de programmes nationaux ;

Considérant que quatre objectifs stratégiques ont été retenus :

Développer les mobilités durables,

Accélérer la sobriété énergétique,

Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers, et bâtis

Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi.

Considérant qu’au total, ce sont plus de 120 actions que nous avons recensées à l’échelle du territoire qui pourraient être fléchées vers l’un ou l’autre des dispositifs, en fonction des priorités stratégiques de l’Etat et des territoires ;

Le maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le CRTE du Pays d'Apt Luberon avec l'Etat et les partenaires ;;

AUTORISE le Maire à signer le CRTE, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT



Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
29/10/2021		
N°		
2021-49		

Séance du 08 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Nicole EYNAUD, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA, Jean-Pierre BOYER, Claudie BONNEFOY

Absents : François DUPOUX, Christophe SLEK

Pouvoirs : François DUPOUX donne pouvoir à Gilbert LEGUAY

Christophe SLEK donne pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

BREST Isabelle a été nommée secrétaire.

Objet : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 28 SEPTEMBRE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon approuvé le 28 septembre 2021 par la CLECT,

Considérant, la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT afin que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon puisse fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune pour l'année 2022,

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT du 28 septembre 2021.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DU CONSEIL MUNICIPAL

OÙ L'EXPOSÉ DU MAIRE

ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve, le rapport de la CLECT du 28 septembre 2021,

Charge, M. le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT



Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
29/10/2021		
N°		
2021-48		

Séance du 08 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Nicole EYNAUD, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA, Jean-Pierre BOYER, Claudie BONNEFOY

Absents : François DUPOUX, Christophe SLEK

Pouvoirs : François DUPOUX donne pouvoir à Gilbert LEGUAY

Christophe SLEK donne pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

Isabelle BREST a été nommée secrétaire.

Objet : Décision Modificative n°3 du Budget Primitif 2021 de SAIGNON

Monsieur le Maire informe qu'il faut abonder l'article 165 Dépôt et Cautionnement (pour remboursement de caution logement) pour une valeur de 546,00 €
Une Décision Modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- DECIDE la régularisation de la situation

INVESTISSEMENT : dépenses

165 : Dépôts et Cautionnement

+ 546,00 €

2031 : Frais d'étude

- 546,00 €

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT



Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
29/10/2021		
N°		
2021-51		

Séance du 08 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Nicole EYNAUD, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA, Jean-Pierre BOYER, Claudie BONNEFOY

Absents : François DUPOUX, Christophe SLEK

Pouvoirs : François DUPOUX donne pouvoir à Gilbert LEGUAY

Christophe SLEK donne pouvoir à Jean-Pierre HAUCOURT

BREST Isabelle a été nommée secrétaire.

Objet : Formalisation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 – Programme de subvention du Conseil Départemental de Vaucluse

Vu la délibération du Conseil Départemental de Vaucluse adoptant les modalités d'aide financière du Département dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) remplace l'ancien contrat de plan, le dispositif d'aide proposé aux communes de Vaucluse par le Conseil Départemental.

Parmi les nouveautés, il est à noter que la contractualisation est désormais triennale et non plus annuelle, que la commune doit consacrer 10% de l'enveloppe à des travaux portant sur la restauration de patrimoine, ou encore que la contractualisation peut financer jusqu'à 70% du projet.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'inscrire les opérations suivantes dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022, pour un montant maximal de dépenses éligibles de 281 541,35 € HT :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention	% de subv.
Rénovation logement	39 500,00	27 390,00	69.34
Préservation ressource en eau potable dans les bâtiments communaux	6 741.32	4 718.92	70,00
Voirie Lotissement BEAUSITE	167 416.43	117 191.50	70,00
Chaudière Ecole	8 523.60	5 966.52	70.00
Murs de pierres sèches	59 360.00	41 552.00	70,00
Fontaine Hameau St Quentin	4 895.00	3 426.50	70,00
TOTAL	281 541.35	196 818.94	69.90

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

VAUCLUSE

COMMUNE DE SAIGNON

- **SOLLICITE** la formalisation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 auprès du Conseil Départemental de Vaucluse
- **DECIDE** d'inscrire au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 les projets susvisés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision, en particulier le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022

VOTE : 13 POUR - 2 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT

